

Formulaire n° RBE8023 (révisé le 15 mai 2013)
Exclusion des activités de location de motomarines

LE PRÉSENT FORMULAIRE S'APPLIQUE SEULEMENT S'IL INDIQUE « COUVERT » ET SELON LES MONTANTS DE GARANTIE ÉTABLIS DANS LES CONDITIONS PARTICULIÈRES.

CE FORMULAIRE EST ANNEXÉ ET DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC LES FORMULAIRES D'ASSURANCE INDIQUÉS AUX PRÉSENTES.

Il est entendu et convenu que la garantie accordée par le formulaire OB802, Assurance des bateaux privés et des bateaux de location, ou le formulaire CGL803, Assurance responsabilité civile générale des entreprises, ne s'applique pas à la responsabilité découlant de la location de motomarines, de Seadoos, d'aéroglosses, de bateaux à coussin d'air ou autres embarcations de type similaire qui sont montés à califourchon pour un usage individuel, ce qui comprend également ce qui suit :

1. les activités ou services connexes offerts par l'assuré ou pour son compte ;
2. les matériaux, les pièces et l'équipement fournis dans le cadre de ces travaux, activités ou services.
3. tout engagement et toute déclaration faite à tout moment concernant la condition physique, la qualité, la durabilité, la sécurité ou la performance de l'un des éléments inclus dans les sous-alinéas 1. ou 2. ci-dessus; et
4. tout manquement à l'obligation de fournir des avertissements ou des instructions sur l'utilisation de ces motomarines.

SAUF DISPOSITION CONTRAIRE AU PRÉSENT FORMULAIRE, TOUTES LES MODALITÉS ET DISPOSITIONS DE LA POLICE SONT PLEINEMENT EN VIGUEUR.

SPECIEMENT